

"Une école de qualité dans chaque quartier"

A la rentrée prochaine, la "sectorisation" des écoles, votée au Conseil municipal de mai 2001, sera effective. L'objectif ? Maintenir – au moins – une école de qualité par quartier et rééquilibrer les effectifs. Vivre à Niort fait le point sur cette question avec le Maire, Bernard Bellec.

Vivre à Niort : Le Conseil municipal de mai 2001 a voté la "sectorisation" des écoles primaires. Ce qui signifie que désormais, les nouveaux parents d'élèves devront inscrire leur enfant dans l'école de leur quartier. Pourquoi cette décision ?

Le Maire : Nous souhaitons que dans chaque quartier, une école comportant toutes les classes du cycle scolaire du 1^{er} degré permette aux parents de faire bénéficier leurs enfants des meilleures chances d'éducation. Or aujourd'hui, nous constatons que certaines écoles, pourtant situées dans des quartiers où nous savons qu'il y a beaucoup d'enfants, voient progressivement fondre leurs effectifs, tandis que d'autres connaissent des problèmes cruciaux de sur-effectif. Sans qu'il y ait de raison objective à cela. Nous ne pouvons pas assister à ces déséquilibres sans agir et s'exposer à la fermeture de classes dans certains quartiers de notre ville, alors que dans d'autres quartiers il faudrait ouvrir des classes, ce qui impliquerait évidemment une dépense supplémentaire pour les contribuables. Notre objectif est de conserver une, voire deux écoles, dans chaque quartier. Et que toutes nos écoles soient de taille humaine, ce qui va d'abord dans l'intérêt de nos enfants. C'est ce que la loi applicable dans toutes les villes, définit par l'expression : "la sectorisation".

Vivre à Niort : Qui est concerné par cette mesure ?

Le Maire : Pas d'inquiétude ! Seuls les enfants qui s'inscriront pour la première fois à la prochaine rentrée sont concernés. Tous les petits Niortais déjà inscrits poursuivront leur scolarité là où ils sont déjà. De même que leurs petits frères ou petites sœurs pourront être inscrits dans l'école où se trouve l'ainé. Nous ne voulons pas mettre les parents en difficulté bien sûr, et je le rappelle, nous prendrons toutes les décisions dans l'intérêt des enfants.

Vivre à Niort : Quels sont les objectifs de la sectorisation ?

Le Maire : La sectorisation s'applique déjà dans la grande majorité des villes de France et notamment en Poitou-Charentes. Cela se fait, comme je vous le disais, en veillant à ce qu'il y ait toujours une école par quartier. Et que le plus souvent possible, les enfants puissent se rendre à pied dans leur école, près de chez eux. Nous souhaitons aussi qu'il n'y ait plus d'un côté des écoles "surcotées" et surchargées, et de l'autre des écoles sous-fréquentées. D'autant que vous le savez comme moi, il y a de bons enseignants dans chaque école ! Et les réputations se font et se défont sans que l'on sache pourquoi... si ce

n'est comme souvent la rumeur d'appréciation pas toujours objective. Nous devons donc par le dialogue permanent dans chaque école réussir à lever les réticences qui seraient mal fondées.

Vivre à Niort : Quelles sont les échéances ?

Le Maire : Notre objectif, avec l'Inspection d'académie, est d'instaurer cette nouvelle organisation à la rentrée prochaine de septembre. Depuis deux ans, nous avons travaillé dans ce sens avec les directeurs des écoles afin qu'ils inscrivent en priorité les enfants du quartier. Et nous avons déjà constaté que nous pouvions rééquilibrer les choses : jusqu'ici, à l'échelle de la ville, 56 % des enfants inscrits n'étaient pas dans l'école de leur quartier. Désormais, 64 % des petits Niortais vont à l'école près de chez eux, ce qui va tout de même dans l'ordre normal des choses... En janvier, nous avons demandé au service municipal de l'Enseignement de mettre en place des réunions pour recueillir le point de vue des parents d'élèves, des enseignants et des personnels des écoles : nous voulons prendre en considération leurs habitudes de vie, leurs contraintes liées à leur vie familiale, à leur mode de transport... En février, une deuxième vague de réunions nous permettra de leur faire connaître précisément le périmètre auquel sera rattaché chaque école, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer en mars et les inscriptions démarrer en avril.

Vivre à Niort : Y aura-t-il des exceptions à cette règle ?

Le Maire : Il peut toujours y avoir des situations imprévues qui méritent beaucoup d'attention et de



Bruno Derbord

"Nous prendrons toutes les décisions dans l'intérêt des enfants."

discernement, c'est pourquoi nous avons décidé la création d'une commission dérogatoire qui étudiera tous les cas particuliers. Cette commission sera composée d'élus municipaux mais aussi de représentants de parents d'élèves et de représentants de l'Éducation Nationale. Il va sans dire qu'il y aura par exemple des dérogations pour les parents d'enfants handicapés, puisque nous avons aménagé des classes spécialement pour accueillir ici des petits malvoyants, là des élèves en fauteuil roulant... Nous ne voulons pas être trop rigides en la matière, notre but n'est pas que 100 % des petits Niortais soient obligatoirement dans telle école et pas telle autre. Mais notre rôle est cependant d'avoir une vue d'ensemble à l'échelle de notre cité, pour que – et c'est cela notre objectif – dans chaque quartier, une école comportant toutes les classes de la scolarité du 1^{er} degré, soit la première étape d'une véritable égalité des chances que nous voulons pour tous les enfants de notre ville. ■